

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°673) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ, MESSIAEN, APPASSIONATO, A L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-21-062 EN DATE DU 24 FEVRIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Pierre-Henri DENAIN, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des auditions dans les salles Messiaen et Appassionato, les 7, 8 et 28 septembre 2020 de 9 h à 16 h, des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 6, 13, 16 octobre 2020, et des répétitions dans la salle Berlioz, le 7 janvier de 9 h 30 à 16 h, le 26 janvier de 9 h à 16 h et le 27 janvier 2021 de 9 h à 12 h;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Pierre-Henri DENAIN, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 632,75 TTC (six cent trente-deux euros et soixante-quinze centimes), d'organiser des auditions dans les salles Messiaen et Appassionato, les 7, 8 et 28 septembre 2020 de 9 h à 16 h, des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 6, 13, 16 octobre 2020, et des répétitions dans la salle Berlioz, le 7 janvier de 9 h 30 à 16 h, le 26 janvier de 9 h à 16 h et le 27 janvier 2021 de 9 h à 12 h;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210224-Imc1H8066H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021

Date de Publication: 24/02/2021